

## Note d'information - Processus électoral

### **Actualité du processus électoral : Situation au 23 avril 2014**

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), M. l'abbé Apollinaire MALU MALU a échangé, le lundi 21 avril 2014, avec M. Martin KOBLER, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo. Au menu de leurs échanges le processus électoral en RDC. A cette occasion, le patron de la MONUSCO a présenté à son hôte la résolution 2147 des Nations Unies. Reconnaisant l'importance des élections, M. KOBLER a rassuré au président de la CENI que l'assistance de son institution se fera en trois pistes à savoir l'assistance technique pour éviter les erreurs du passé ; l'assistance logistique afin de mieux planifier le processus électoral et l'assistance des bons offices qui permettront à la CENI de garder des relations avec tous les partis politiques de l'Opposition et de la Majorité.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en partenariat avec le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a organisé, du mardi 22 au mercredi 23 avril 2014, un atelier de formation de 80 Magistrats venus des 11 provinces de la République Démocratique du Congo sous le thème justice électoral et gestion des contentieux électoraux.

L'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles se poursuit normalement dans les 20 antennes de la province du Bandundu et dans l'antenne du territoire de Befale dans la province de l'Équateur. Les données du monitoring renseignent qu'à la date du 21 avril 2014, 99% des préposés à la collecte des données déployés dans les différents groupements à l'intérieur des territoires et quartiers au niveau des villes ont regagné les antennes de la CENI, 95% des sites de vote ont été repérés et 79,65% des données collectées ont été centralisées. En prévision du lancement de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles dans les 10 autres provinces, sur un besoin de 6902 préposés, 151 informaticiens et 232 formateurs additionnels, la CENI a identifié 8365 préposés, 385 informaticiens et 994 formateurs additionnels qui ont tous manifesté leur disponibilité auprès des antennes de la CENI.

#### **Opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies en chiffres**

#### **Province du Bandundu et Befale**

- Nombre d'antennes CENI : 20
- Nombre de groupements à parcourir par les préposés: 863
- Nombre de communes : 84
- Nombre de préposés formés et déployés : 958
- Nombre des sites de vote attendus : 2.549
- % des Sites de vote visités par les préposés : 95%
- % des préposés rentrés aux antennes CENI : 99%

Dans le cadre d'échanges d'information avec les parties prenantes impliquées dans le processus électoral, le Secrétaire Exécutif Provincial (SEP) de la CENI/Kasaï **Central** a tenu le jeudi 17 avril 2014, une rencontre à l'intention d'une soixantaine d'animateurs de partis politiques de la ville de Kananga. Ces échanges ont tourné autour du projet de feuille de route de la CENI ainsi que sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies

opérationnelles. Les partis politiques ont été invités à s'investir dans la mobilisation de leurs militants pour la réussite, le moment venu, de cette importante opération.

De son côté, pour baliser le chemin de la réussite de ladite opération du début à la fin, le SEP du Kongo Central prévoit un travail d'encadrement de l'opération avant, pendant et après par trois équipes de 23 personnes qui auront pour mission de parcourir les dix territoires de la province du Bas-Congo en vue d'impliquer les Commissaires des Districts, les Administrateurs des territoires, les Chefs des Cités et les autres autorités politico administratives dans cette grande opération qui concerne les 366 groupements, villes, cités et communes rurales de la province.

### **Actualités du terrain**

Le 11 avril 2014, dans la province du Bas-Congo, la Section Électorale (SE) a pris part aux côtés du SEP à la rencontre avec les responsables des partis politiques et des organisations de la société civile pour la mise en place des cadres de concertation avec ses partenaires électoraux de la province. Dans le cadre des interactions avec les organisations politiques et la société civile la SE et l'Antenne CENI/Matadi continuent de programmer des séances de sensibilisation sur les thèmes en rapport avec les échéances électorales futures. Le 15 avril 2014, dans la province du Kasaï Oriental, la Section Électorale (SE) a participé à la rencontre d'échanges d'informations organisée par le SEP/CENI à l'intention des représentants des structures de la société civile, sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. La rencontre a réuni quatre-vingt-dix (90) participants issus des différentes structures de la société civile. Les préoccupations majeures étaient la révision du fichier électoral, le calendrier électoral, et l'implication de la société civile dans l'opération de fiabilisation du fichier électoral.

Le 16 avril 2014, dans la province du Nord-Kivu, les représentants des 40 organisations, membres du Pôle Action Genre et Élections (PAGE), ont mis en commun, leurs activités futures sur la formation, la sensibilisation et le plaidoyer, en tenant compte les axes d'intervention dans la province. Chaque commission du PAGE doit présenter pour le 23 avril 2014, son plan de travail qui va constituer le plan d'action du PAGE pour l'année 2014.

### **Informations générales**

#### **Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.**

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) se prépare à organiser les élections urbaines, municipales et locales. Il s'agit des élections au niveau de la base pour élire, au scrutin direct, les Conseillers des secteurs et des chefferies ainsi que les conseillers municipaux au niveau des communes. Les Conseillers des secteurs vont élire, au scrutin indirect, les Chefs des secteurs et leurs adjoints. Les Conseillers communaux vont élire les Bourgmestres et les Bourgmestres-adjoints ainsi que les Conseillers urbains. Les Conseillers urbains vont élire, à leur tour, les Maires et Maires-adjoints des villes.

La circonscription électorale pour ces élections est le groupement dans le milieu rural et la commune dans le milieu urbain.

Suite aux observations et recommandations formulées à l'occasion des consultations électorales de novembre 2011, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a décidé d'organiser des élections urbaines, municipales et locales sur base d'un fichier électoral fiabilisé à travers « l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles ».

### **1. C'est quoi la stabilisation des cartographies opérationnelles ? :**

C'est une opération qui permettra à la CENI de :

- Localiser et situer le périmètre géographique des sites de vote à l'intérieur des groupements et communes à partir du village ou du quartier de résidence de l'électeur ;
- Produire, pour des raisons de transmission des données électorales, la carte de couverture cellulaire des sites de vote ;
- Articuler la cartographie des écoles et institutions hospitalières avec celle des sites de vote ;
- Produire des cartes portant identification de divers intervenants à l'échelon des groupements et communes pour une bonne prise en charge des opérations électorales :
  - Taux et niveau de couverture en réseaux de télécommunication ;
  - Déploiement des radios communautaires et taux de couverture ;
  - Profil et références des organisations de la Société civile à impliquer dans la campagne de sensibilisation ;
  - Données logistiques et sécuritaires de l'environnement des sites de vote, etc.

Cet ensemble d'activités s'appelle stabilisation des cartographies opérationnelles.

### **2. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral?**

L'ensemble des électeurs du pays sont regroupés avec leurs lieux de vote dans un document appelé fichier électoral ou liste électorale.

Certains électeurs, bien que porteurs des cartes d'électeur valides, ont été privés du droit de vote car absents de la liste électorale en novembre 2011. Ils sont considérés comme ayant été omis. D'autres encore ont été délocalisés de leurs sites de vote de résidence. Aussi, certains cas persistants de doublons (enregistrements multiples) ont été constatés.

Tout ceci a rendu, à leurs yeux, la liste électorale moins crédible et par conséquent entamé l'intégrité du processus électoral.

Il fallait d'abord identifier ces électeurs, ensuite les intégrer effectivement dans la liste électorale (fichier électoral) avant de les répartir dans les lieux de vote situés près de leurs véritables adresses données lors de la révision du fichier électoral de 2010-2011. Enfin, le fichier électoral sera débarrassé des enregistrements multiples par l'opération de dédoublonnage avant l'impression des listes électorales provisoires à afficher dans les sites de vote pour consultation.

Il s'ensuivra l'opération de consolidation du fichier électoral définitif après les rectifications qui procèdent de l'affichage.

À partir de cette liste électorale crédibilisée, il sera également possible de produire des statistiques d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) pour les besoins de l'annexe à la loi électorale portant répartition des sièges.

Cet ensemble d'activités s'appelle fiabilisation du fichier électoral.

### **3. Qui est concerné par la fiabilisation du fichier électoral ?**

Les électeurs qui ont participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011 sont concernés, chacun avec sa carte d'électeur.

Attention ! La fiabilisation du fichier électoral n'est pas une nouvelle révision du fichier électoral.

Les personnes qui n'ont pas participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011, les nouveaux majeurs et les électeurs qui ont changé de résidence au-delà de leur territoire d'enrôlement ne sont pas concernées par la fiabilisation du fichier électoral. Ils seront pris en charge pour les élections présidentielles et législatives prévues en 2016.